



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
10/12/2019

Le foie gras : une gourmandise au prix de la souffrance

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le foie gras se retrouve sur les tables de nombreux foyers français. Pour comprendre la production de foie gras et permettre au consommateur de faire un choix éclairé lors de ses achats, la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA) propose un livret informatif.

La France produit 64 % de la production mondiale de foie gras (CIFOG, 2016) et les Français en sont les premiers consommateurs. Cela équivaut en 2017 à 11 630 tonnes de foie gras. 23,7 millions de canards et 150 000 oies sont élevés pour sa production (CIFOG, 2018).

Le foie gras est « le foie d'un canard ou d'une oie spécialement engraisé par gavage » (article L654-27-1 du code rural). Les canards mulards représentent 98,5 % des oiseaux utilisés pour la production de foie gras en France. Pourtant, ce n'est pas un oiseau migrateur, il ne se gavage donc pas naturellement pour emmagasiner de l'énergie. Les oies, elles, font des réserves de graisse avant la période de migration, mais la taille de leur foie ne fait que doubler, alors qu'en élevage, elle est multipliée jusqu'à dix fois.

À l'âge de 3 mois, les canards sont gavés pendant 12 à 15 jours, c'est-à-dire qu'on force la nourriture par un tube dans l'œsophage deux fois par jour pour leur faire ingurgiter une grande quantité de bouillie de maïs, dans le but de les engraisser. Le taux de mortalité pendant cette phase se situe entre 2 et 5 % (Institut technique de l'aviculture), ce qui est supérieur à un élevage de canards non gavés. Un palmipède ainsi gavé développe une stéatose hépatique. Si le gavage se prolongeait de plusieurs jours, les palmipèdes mourraient de cette maladie du foie.

Les conditions d'élevage des palmipèdes sont sources de souffrance, comme le démontrait en 1998 un rapport du Comité scientifique de la santé et du bien-être animal sur la protection des palmipèdes gras, publié par la Commission européenne. Outre le gavage, qui peut créer notamment des maladies respiratoires, des troubles locomoteurs, des fractures et des problèmes digestifs, les palmipèdes sont gardés dans des cages collectives pendant toute la phase de gavage, après avoir eu accès à l'extérieur pendant les premières semaines d'élevage. Dans ces cages grillagées, la densité est très élevée, la litière absente, de même qu'un point d'eau, pourtant nécessaire au bien-être de ces animaux palmés. Ils sont frustrés de ne pas pouvoir effectuer des comportements naturels, et souffrent du stress et de lésions cutanées, notamment aux pattes.

Ces conditions de vie et la pratique du gavage sont incompatibles avec le droit français et européen. Vingt pays de l'Union européenne ont interdit le gavage, ainsi que la Flandre et la région de Bruxelles en Belgique. Seuls quatre le pratiquent encore (France, Espagne, Hongrie, Bulgarie, ainsi que la Wallonie).

En conclusion, le foie gras n'est pas éthique. D'ailleurs, s'ils avaient le choix, 75 % des Français préféreraient un foie gras obtenu sans gavage (sondage YouGov pour L214 en 2017 : 1001 personnes interrogées). La tradition ne doit pas être un frein au progrès moral et sociétal. Par leurs actes d'achat, les consommateurs détiennent le pouvoir d'améliorer les conditions de vie des canards et des oies. À condition d'être suffisamment informés.

Téléchargez le livret au format PDF : http://www.fondation-droit-animal.org/documents/Livret_Foie_gras_LFDA2019.pdf

Contact :

Nikita Bachelard, chargée de relations publiques
01 47 07 98 99 • communication@fondation-droit-animal.org

La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA) œuvre pour faire reconnaître les droits fondamentaux des animaux par une réflexion éthique et scientifique. Créée en 1977 sous le nom de Ligue Française des Droits de l'Animal, elle est reconnue d'utilité publique en 1985 puis, en tant que fondation en 1999. Louis Schweitzer préside le conseil d'administration qui, aux côtés d'un comité d'honneur et d'un comité scientifique, forme un groupe pluridisciplinaire de réflexion et d'étude visant à transposer dans le droit les connaissances et les avancées scientifiques ayant pour finalité l'amélioration des conditions de vie des animaux.

www.fondation-droit-animal.org



@fondationLFDA